Les Six Droits Fondamentaux pour les Personnes de TOUS les Âges

1. Le droit à un environnement psychologique et physique humain.
2. Le droit de recevoir quotidiennement et en privé les visiteurs de leur choix dans des conditions raisonnables et sûres.
3. Le droit de recevoir ou de refuser des visites et des appels téléphoniques d’un procureur, d’un avocat, d’un médecin, d’un travailleur social, d’un psychologue ou d’un membre du clergé.
4. Le droit d’envoyer et de recevoir du courrier non ouvert et non censuré.
5. Le droit à un accès raisonnable à un téléphone pour passer et recevoir des appels confidentiels.
6. RaisonnableAccès Quotidien à l'Extérieur.

Département de la Santé Mentale du MA - Division des Licences 11-9-2022